



Association d'opposition « Pour St Pierre du Perray »

Aire d'accueil des gens du voyage

La question des aires d'accueil des gens du voyage est de la compétence du SIVOM Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Canton de Saint-Germain les Corbeil. 6 communes composent le SIVOM : Etiolles, Morsang sur Seine, Saint Germain les Corbeil, Saintry sur Seine, Saint Pierre du Perray et Tigery. Les 2 représentants de Saint Pierre du Perray dans le SIVOM sont MM. Pierre de RUS et Hubert REYNAUD.

MM. de RUS et REYNAUD ont annoncé dernièrement la création d'une aire d'accueil des gens du voyage pour 60 caravanes à côté du cimetière et de la déchetterie à Saint Pierre du Perray.

Cette décision a provoqué une grande émotion chez les habitants. Personne ne comprend ce choix, alors qu'il existe sur notre commune des centaines d'hectares libres jusqu'au Carré Sénart.

Dans ce dossier de l'aire d'accueil des gens du voyage :

- M. de RUS déclare oralement qu'il a toujours été **CONTRE** cette localisation de l'aire d'accueil à côté du cimetière et de la déchetterie. **C'est un mensonge**. Le registre des délibérations du SIVOM du 17 déc. 2008, envoyé en Préfecture, indique que **MM. de RUS et REYNAUD ont voté POUR** cette localisation de l'aire d'accueil des gens du voyage à St Pierre du Perray (*si vous le souhaitez, nous pouvons vous envoyer une copie de cette délibération, par email ou par courrier, faites nous en la demande*).
- 1 an après les élections municipales ... et 5 ans avant les prochaines, ils ont décidé de fixer sans concertation un lieu pour cette aire d'accueil.
- Le choix du lieu proche des habitations, du cimetière et de la déchetterie est un manque de respect.

Dans la manière de traiter ce dossier, nous constatons une fois de plus malhonnêteté et incompétence.

Pourtant, **M. de RUS va toucher une indemnité de fonction de 18 000 €** sur 6 ans en tant que vice-président du SIVOM, en plus de ses indemnités de fonction de Maire. C'est lui qui est **responsable** de ce dossier pour notre commune, et qui doit vraiment défendre les habitants.

A lui de revoir sa copie !

Notre proposition : abandon du projet actuel, puis discussion sur le choix d'un site éloigné des habitations existantes. Par exemple, proche du Carré Sénart, en zone 2AU, et donc sans frais supplémentaires d'infrastructure (eau, électricité). C'est la proposition que nous avons faite dans notre pétition du 23 juin 2006.

Si vous soutenez une équipe responsable et respectueuse des habitants, rejoignez-nous. Nous sommes à votre écoute. N'hésitez pas à nous contacter.

Contact : 06 75 98 40 45 Email : catherine.aliquot@aliceadsl.fr

Visitez notre site internet : www.pour-st-pierre-du-perray.fr

Catherine ALIQUOT-VIALAT, Présidente de l'Association, et son équipe